

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 12 septembre 2022

| NOMBRE DE MEMBRES                          |                   |   |
|--|-------------------|---|
| AFFERENTS<br>AU CONSEIL<br>MUNICIPAL<br>15 | EN EXERCICE<br>15 | QUI ONT PRIS<br>PART A LA<br>DELIBERATION<br>15 |

|  |
|--|
| DATE DE LA CONVOCATION :<br>8 septembre 2022 |
|--|

L'an deux mil vingt deux et le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, GLERAN Thibault, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : FOURDIN Fabrice (pouvoir à RULLIAT Christian), RECOLLON Chantal (pouvoir à AIGLON Olivier), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), BLUM Virginie (pouvoir à CAFFIER Fabien)

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2022-073

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'un bail avec TOTEM France, pour la mise à disposition d'un terrain

Madame la Maire expose que la commune avait conclu avec la société Orange, une convention d'occupation précaire en date du 17 février 1994, ayant pour objet l'hébergement d'Équipements Techniques.

Un nouveau bail a été proposé à la commune, afin de préciser les nouvelles conditions dans lesquelles serait loué à TOTEM France, l'emplacement technique situé sur le domaine public de la commune d'YZERON (69510), en bordure de la route départementale D 122. Celui-ci se compose d'une surface de 9 m<sup>2</sup> environ, destiné à permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Équipements Techniques.

Par « Équipements Techniques », il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un pylône ou mats supports d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, un éventuel local technique, des coffrets et armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de communications électroniques. Les dits Équipements Techniques peuvent appartenir soit à TOTEM France, soit à des tiers, notamment à des opérateurs de communications électroniques. Le bail serait consenti pour une durée de 12 (douze) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Pour ce site et son matériel implanté, la redevance proposée est fixée à 2.000€/an.

Madame la Maire précise que précédemment, la commune percevait 1 200 € avec Orange.

Un débat s'ensuit portant sur le lieu, et les équipements implantés. Les documents transmis sont imprécis.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de ce bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix POUR (Olivier AIGLON, Guy LHOPITAL), 6 voix CONTRE ((Frédérique BARNOUD, Valérie DEJOUR, Jocelyne DAVIRON RADIX, Fabien CAFFIER, Fanny CHABRAN, Pierre DURAND), 7 ABSTENTIONS (Agnès NELIAS, Chantal DAVIRON, Christian RULLIAT, Fabrice FOURDIN, Thibault GLERAN, Virginie BLUM, Yves BELTRAN),

NE DONNE PAS SON ACCORD au bail présenté par TOTEM France,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Madame la Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

**18 OCT. 2022**

Publication ou notification du :

**18 OCT. 2022**

Publication site internet le :

**18 OCT. 2022**

Affichage du procès-verbal le :

**15 SEP. 2022**